



COMMUNE DE MIES

PROCES-VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du lundi 22 septembre 2010
Présidence : Jean-Luc RAY

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'Assemblée du 30 août 2010
3. Communications du Bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Demande de crédit pour le revêtement bitumineux de la cour et des gradins existants à l'école du Sorbier
6. Règlement de police
7. Rapport des Commissions
8. Divers et propositions individuelles.

1. Appel

Absents et excusés : G. DERIAZ, L. HUG, S. MOSES, S. MIR, O. EMERY, G. DANISI ROCHAIX, N. WUILLEMIN

Absents non excusés : A. BAERTCHI, B. GAUD, S. NCHINDA.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 30 août 2010

Page 3 : P. MEIER revient sur sa remarque : il souhaitait un vote à main levée pour plus de transparence ; il se dit désillusionné par la réaction négative de l'assemblée.

Aucune autre correction n'étant demandée, le PV est accepté à l'unanimité moins une abstention.

3. Communications du Bureau

Le Président, Jean-Luc RAY, salue la journaliste de « La Côte » ; il salue également la présence fidèle d'un citoyen de Mies, Hansruedi HAGER.

Il annonce que N. WUILLEMIN, la secrétaire, est absente suite au décès de son père et que nous lui adressons notre sympathie.

Le PV sera envoyé la 2^e semaine d'octobre.

S. MOSES élu en son absence à la Commission des finances a confirmé son accord.

Le prochain Conseil aura lieu le 3 novembre à 18 h. avec un repas dans la nouvelle véranda du Sorbier.

Une invitation à des soirées de présentation du plan directeur régional du district de Nyon a été envoyée pour consultation publique.

Ordre du jour du prochain Conseil : le Président propose de mettre à cet ordre du jour une discussion libre sur les élections qui nécessitent une réflexion afin de trouver des candidats. Il s'agit de trouver suffisamment de Conseillers et de Municipaux.

Le calendrier des élections communales figure en annexe et sur le site.

(Dans Agenda : http://www.mies.ch/pdf/calendrier_elections_communales2011.pdf).

4. Informations de la Municipalité

P. ENGELBERTS revient sur le vote du 30 août et la surprise créée par le vote négatif de Founex. Il exprime sa déception. Il regrette d'autre part que les citoyens, de ce fait, n'aient pas eu l'occasion de voter.

Les autorités ont pris acte.

Le recours d'un citoyen de Founex risque d'entraîner de longues procédures juridiques, voire une nouvelle votation. Le COPIL (Comité de pilotage) préfère ne pas donner pas suite. Une fusion à 7 serait techniquement envisageable, mais le forçage est exclu. Donc le projet sera à la charge des autorités de la prochaine législature.

Il est vrai que ce refus va donner plus de temps pour réfléchir et préparer les élections dans les mois à venir. La Municipalité s'engage pour que ces élections se fassent dans un climat de sérénité.

En outre, les opposants ne se sont pas exprimés et de ce fait, le vote de Founex a soulagé et clarifié le débat.

En conclusion, le processus est suspendu, mais il reste des pistes de travail pour la prochaine législature.

P. ENGELBERTS, assure que la Municipalité s'engage à activer les relations intercommunales et à mener à terme les projets en cours. Il souhaite que les éventuels candidats aux élections commencent à se manifester.

Au sujet de l'article paru dans « Le Matin » et l'émission de la TV romande sur la présence du radon, gaz nocif dans les maisons, des mesures ont été faites et n'ont révélé aucun signe

de danger. Il s'agit d'une fausse information donnée à partir de mesures imprécises.

J.-L. SEMOROZ

Aménagement de la route de la Gare-route du Village : les travaux ont été exécutés et terminés le 10 septembre. Le crédit non seulement n'a pas été dépassé, mais une économie de CHF 17.000 a été réalisée.

Déchetterie : le Tribunal cantonal a rejeté le recours. La Municipalité a donc demandé, pour la réalisation, 5 offres aux entreprises de la région.

VDSL : les 5 armoires de Swisscom seront mises en place dès fin septembre.

Cafeteria : elle est disponible pour les festivités des habitants de Mies ; elle offre une centaine de places assises environ.

A. CAVIN

Le chantier de l'école est presque terminé. Les UAPE ont pu ouvrir comme prévu. Tout est dans les normes et les parents ont exprimé leur satisfaction.

L'inauguration aura lieu le 13 octobre.

Sorbier : les travaux avancent parfaitement bien. Le 1^{er} décembre les locataires pourront s'installer.

Le garage souterrain est en cours de construction.

Une sortie des voitures sur le chemin des Marronniers est à l'étude, avec la Commune de Tannay, uniquement pour les riverains qui partent en direction de Tannay.

P. MASCALI

Le 23 août dernier, 875 enfants de Terre Sainte ont pris le chemin de l'école : 248 en classe enfantines, 627 en primaires.

A Mies, on compte 74 élèves, 22 enfantines et 52 primaires.

COMITA : ce centre de rencontre des jeunes de Terre Sainte installé à la Baraka à Tannay a été inauguré le 11 septembre ; on compte une cinquantaine d'inscriptions. Il permet d'offrir un lieu de rencontre, avec des animations encadrées par des animateurs professionnels, de moments de détente où l'on peut se restaurer ; c'est également un lieu d'écoute et de prévention.

Commugny construit un bâtiment vers l'école pour de nouvelles UAPE et un espace pour le centre de loisir.

Sortie des aînés : jeudi 23 septembre, elle conduira les participants en Gruyère.

P. Mascali remercie J.-L. SEMOROZ qui s'est chargé de l'organisation.

5. Demande de crédit pour le revêtement bitumineux de la cour et des gradins existants à l'école Au Sorbier

B. HUG donne lecture du rapport de la Commission des finances concernant la demande de crédit.

Discussion :

J.-P. STREIT pose la question de la toxicité des traverses de chemin de fer. Ces dernières ont été retirées du marché à cause de leur toxicité, on devrait donc les enlever.

A. CAVIN répond que ces traverses sont là depuis 15 ans et, selon J.-L. SEMOROZ, il est interdit de les brûler à l'intérieur, mais elles sont autorisées à l'extérieur.

S. MEYLAN pense qu'il vaut la peine de se renseigner.

E. FLEURY demande si on a interrogé les membres de la pétanque qui parfois utilise cette surface. Il lui est répondu par l'affirmative.

Il remarque que les 2/3 des travaux sont sous-traités. Pourrait-on les mettre en soumission ? L'entreprise Girardi semble être favorisée.

A.CAVIN répond que l'entreprise Girardi a gagné le marché parce que ses prix sont plus bas et que d'autre part elle est sur place.

S. MEYLAN remarque que les enfants aiment jouer à cet endroit et qu'il serait dommage de goudronner.

A. CAVIN répond qu'en cas de pluie cette place devient salissante pour les enfants et donc peu utilisée.

C. HILFIKER pense que cette question mérite une période de réflexion et que la Commission des travaux pourrait être consultée.

Le Président propose un vote :le Conseil décide-t-il de reporter le projet pour laisser la Municipalité revoir son projet ?

VOTE : 19 oui

9 non

4 abstentions.

Le Conseil renvoie le projet à la Municipalité pour étude complémentaire.

6. Règlement de police

P.ENGELBERTS explique qu'il y a 9 règlements différents en Terre Sainte. L'objectif consiste donc à unifier les règlements pour simplifier. Un lifting s'avère nécessaire périodiquement.

La Commission de gestion a fait un travail remarquable et mérite des remerciements.

J.-L. RAY rappelle que les membres de la Commission sont choisis par les conseillers et qu'on ne va pas reprendre chaque point. Le Conseil se prononce par oui ou par non.

P. MEIER est convaincu qu'il faut harmoniser et la Commission doit donner un avis clair. Les membres étaient-ils d'accord ?

G. PERRIN dit que les membres n'étaient pas d'accord sur la conclusion à tirer. Ils ont cependant débattu sur la question de la nécessaire uniformisation afin d'éviter un repli sur soi.

P. CODEREY pense qu'un rapport de minorité aurait été judicieux.

G. MARCHAND a comparé l'ancien et le nouveau règlement. Dans son intervention, elle entend démontrer que le nouveau règlement n'est qu' « un fourre-tout indigeste » contenant une dizaine d'articles inutiles et elle en cite des exemples. Elle signale des redondances par rapport aux lois cantonales et fédérales, des restrictions de nos libertés, des ingérences de la Municipalité dans le domaine privé, des incohérences. Elle conseille en son nom personnel

de refuser ce règlement et de continuer avec l'actuel, valable depuis à peine plus d'une dizaine d'années.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX se prononce sur ce règlement, dont la base est un règlement du district d'Oron de 1924. Il relève également des erreurs et estime que, même si on souhaite une harmonisation, il serait bon d'amender ce texte.

P. ENGELBERTS explique que ce règlement a été validé par les autorités cantonales. Il y a des articles qui ne nous concernent pas et ce règlement est imparfait. Tannay l'a accepté ; ne pouvons-nous pas admettre quelques lourdeurs ?

P.-A. SCHMIDT : un rapprochement est souhaitable, mais il serait bon de prendre le temps de faire un règlement mieux réfléchi. Il faut éviter la précipitation.

En réponse à P. CODEREY qui demande si on peut reporter cet objet, le Syndic répète que la Commission a travaillé une année et qu'il n'y a pas de raison de le revoir.

F. BUENSOD s'étonne de l'incompréhension qui est exprimée.

C. HILFIGER estime que rien n'empêche de renvoyer à la Commission ce texte de règlement, de faire la comparaison avec les autres communes.

P. ENGELBERTS répète que ce projet a été élaboré par d'autres et on ne fera pas d'autre règlement. Le différer n'a pas de sens. Aujourd'hui, le Conseil est appelé à dire oui ou non.

P.-A. SCHMIDT demande quand les questions pertinentes posées par G. PERRIN et G. MARCHAND ont été posées. Un règlement demande une concertation.

P. ENGELBERTS rappelle le contrat de prestations conclu avec la gendarmerie. Une Commission intercommunale des 9 Communes a nommé une sous-commission de 9 membres, puis la Commission de gestion a travaillé sur ce texte qui est présenté à ce Conseil.

Différer l'acceptation signifie dire non.

G. MARCHAND se demande combien de fois les gendarmes sont intervenus selon les règlements. Personnellement, en sa qualité de rapporteur, elle a fait un travail de fond en étudiant scrupuleusement les textes..

P.-A. SCHMIDT estime qu'un règlement qui présente des incongruités a des inconvénients. Il recommande de voter non.

G. PERRIN rappelle que la Commission a travaillé longtemps. Elle reconnaît que l'actuel règlement est insatisfaisant.

C. HILFIKER continue de penser à un renvoi à une Commission qui a travaillé pour le Conseil. Il propose de revoir ce règlement, de l'adapter et de le soumettre au Conseil.

VOTE : qui accepte le règlement tel que proposé ?

OUI : 6

NON : 15

ABSTENTIONS : 12

7. Rapport des Commissions

J. WILDBERGER, au nom de **la Commission de fusion**, regrette le refus de Founex. Il est déçu, mais il est prêt à faire le relais au prochain Conseil.

F. BUENSOD rejoint ces propos et pense qu'il s'agit d'un projet d'avenir.

Environnement

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX informe le Conseil que le ruisseau du Creuson, site important pour la faune et la flore est en voie de re-naturalisation,. On y trouve une libellule rare. Il est à disposition pour donner des explications.

C. HILFIKER fera un rapport à la prochaine séance sur le Plan Régional, fruit d'un travail considérable, et qu'il faut consulter.

8. Divers et propositions individuelles

P. CODEREY - remercie P. MASCALI pour l'organisation des UAPE

- exprime son admiration pour les employés communaux qui fleurissent la Commune.

Serait-il possible de fleurir le giratoire ?

- avion solaire : pourrait-on acheter une cellule au prix de CHF 200.- avec le code postal de Mies. Un CCP existe ;

- il faut intervenir pour éviter les accidents qui sont fréquents route de la Gare ; un radar serait utile,

A ce propos, J.-L. SEMOROZ répond qu'il en existe une route de Veytay. Le Syndic ajoute que ces accidents sont dus à des excès de vitesse. Les gendarmes se postent route de la Gare et chaque mois, ils rendent un rapport.

- il rappelle la mention d'un journal qui parle d'un réveil de la Terre Sainte avec une sensation d'inachevé.

P.-A. SCHMIDT exprime des regrets pour ceux qui se sont battus. Mais 7 Communes ont dit oui ; ces travaux n'ont donc pas été inutiles et ont montré que la collaboration est nécessaire, même si les relations intercommunales entraînent une certaine lourdeur

P. ENGELBERTS reconnaît que la lenteur fait partie de notre système.

E. FLEURY demande si l'on a estimé le prix du travail de la fusion.

P. ENGELBERTS répond qu'on a dépensé plus de CHF 150.000.- pour la phase opérationnelle. Un décompte précis sera donné.

C. STEVENS demande si Mme Sauty va recevoir une réponse à sa lettre concernant la condamnation de l'ancienne directrice de La Clairière. Le Syndic lui répond que la Justice a fait son travail et qu'il n'y a pas lieu d'y revenir.

P. CODEREY demande si l'on invite les bourgeois d'honneur de Mies au souper du Conseil. Il demande à P. MASCALI si les assistants à la fête de Noël auront moins froid.

P. ENGELBERTS confirme que les bourgeois de Mies seront invités et parmi eux François ROCHAIX.

La parole n'étant plus demandée, la secrétaire ad intérim procède à la lecture de l'extrait du PV qui est accepté à l'unanimité.

La séance est levée à 22h 15 et suivie d'une collation.

Le Président

La Secrétaire suppléante

J.-L RAY

F. GAUD